



Fédération pour la Permanence des Soins Libérale des Yvelines

3 rue de la Sourderie – 78180 Montigny le Bretonneux
federation@pds78.org - <http://www.pds78.org>

Compte-rendu du Comité de Pilotage

Jeudi 23 Juin 2011 – 10h

Présents :

Pour l'ARS : Dr Jeanblanc

Pour la CPAM : Mme Mathat

Pour la CASQY : Dr Brément-Marchesseau

Pour le SAMU-Centre 15 : Dr Herbillon

Pour le CHIMM : Dr Coudert

Pour le GCS Le Pallium : Mme Lemaître

Pour le réseau Odysée : Dr Joly

Pour le Point de Garde - Rambouillet : Dr Delebecque

Pour le Syndicat des Pharmaciens des Yvelines : Dr Richard

Pour SOS Médecins : Dr Gérardin

Pour la Fédération PDS78 : Dr Coudert, Dr Hammouti, Dr Landry-Chassot, Mlle Lapérou, Dr Poussard.

Excusés : Drs Aymé, Conesa, Jami (PDS78), Mrs Francisco, Maho, Mme Le Guluche (CPAM), Dr Lambert (C15), Mme Vieuloup (CH Mantes), Dr Tesmoingt (Mairie des Mureaux), Drs de Bastard, Devys, Luigi (CDOM), Dr Roger (PG Bonnières).

Ouvrant la séance à 10h20, le Dr Poussard présente les excuses des invités n'ayant pu participer à la réunion. Il débute par le bilan de l'année 2010.

Bilan d'activité 2010

Disponible in-extenso depuis le site internet : www.pds78.org

Voir la présentation Powerpoint.

Nous notons une augmentation d'activité sur toutes les maisons médicales : Montigny : +19%, Les Mureaux : +26%, Mantes : +89% et Mobile Sud : +19%, (comparaison 2008/2010 en raison du pic de fréquentation 2009 lié à la pandémie grippale).

L'activité est régulière sur toute l'année hormis un pic d'affluence épidémique et un ralentissement durant les vacances d'été.

En MMG fixes, les pathologies restent celles des cabinets de ville, avec une prédominance pour la pédiatrie. Les MMG Mobiles répondent quant à elle, à des pathologies plus sévères, nécessitant plus souvent la réorientation vers l'hôpital.

Concernant la provenance géographique des patients, il est de plus en plus fréquent d'avoir un éloignement de plus de 30km entre le domicile du patient et la MMG dans laquelle il se rend.

Le Dr Delebecque fait remarquer que de nombreux patients habitant dans l'Eure et Loir, se rendent au Point de Garde de Rambouillet.

Bilan financier 2010

Voir « Rapport moral et financier 2010 » depuis le site internet : www.pds78.org

Voir la présentation Powerpoint

La mise à disposition à titre gracieux des locaux (ainsi que les fluides et le ménage) par les communes de Montigny, Mantes la Jolie et Les Mureaux n'a pas été prise en compte dans le budget présenté.

Temps forts de l'année 2010

Voir « Bilan d'activité 2010 », pages 2 à 5, depuis le site internet : www.pds78.org.

Voir la présentation Powerpoint.

- Conventions et partenariats

La présence de nombre de nos partenaires au Comité de Pilotage permet un large débat.

- Réseaux de soins palliatifs

Madame Lemaitre comme le Dr Joly soulignent la lourdeur de la procédure d'intervention du Médecin Mobile dans le cadre de notre convention. En effet, actuellement, le médecin régulateur du réseau doit passer par le médecin régulateur du 15, lequel déclenche, après seconde régulation, l'intervention du médecin mobile.

Le Dr G. Coudert propose donc que les réseaux, avec lesquels une convention a été signée et pour lesquels une régulation médicale existe, disposent du numéro de téléphone du médecin effecteur (un portable est à disposition dans chaque véhicule) pour l'appeler directement et déclencher sa sortie. Charge à ce dernier de planifier l'ordre de ses interventions entre celles déclenchées par le Réseau et celles déclenchées par le Centre 15. La visite « Réseau » n'étant généralement pas une urgence extrême, il sera toujours possible au médecin effecteur de faire patienter le patient réseau en cas de déclenchement concomitant d'une autre intervention plus urgente par le Centre 15.

Le Dr Herbillon ne voit pas d'inconvénient à cette modification de procédure. Il est donc décidé d'informer les médecins mobiles de ce changement et de leur rappeler les modalités d'échange d'information effecteurs / régulateurs.

- Pharmacies

Suite à nos contacts depuis 2010, le Dr Richard déclare que sa présence à notre Comité de Pilotage marque la volonté des pharmaciens qu'il représente de simplifier le parcours des patients durant les horaires de PDS sans nuire à leur sécurité. Il souhaite comme

nous aboutir rapidement à une convention de partenariat, au mieux en Septembre prochain.

Dénonçant la publication des adresses des pharmacies de gardes sur le site de l'ARS ayant eu lieu en fin d'année 2010, il souligne la nécessité d'une filière sécurisée entre le médecin effecteur en MMG et la pharmacie permettant d'une part la simplification du parcours du patient et d'autre part la sécurité et donc l'adhésion des pharmaciens au dispositif.

Nous convenons donc d'un calendrier de rencontres et d'échanges de propositions en vue de la rédaction de cette convention.

- Centre 15

Le Dr Herbillon nous fait part des difficultés de recrutement du Centre 15 et du péril qu'elles font peser sur la régulation RPS à court terme.

La régulation est primordiale dans le SROS ambulatoire et la PDS dont c'est le pivot. Près de la moitié des appels au Centre 15 - RPS débouche sur un simple conseil médical, réduisant d'autant le coût de la PDS.

L'ensemble des médecins participants déplore le niveau de rémunération offert, lequel est certainement central vue la concurrence des offres d'emploi proposés aux médecins dans un contexte de raréfaction de ceux-ci. Ce déséquilibre important de l'offre et de la demande défavorise naturellement les emplois contraignants et sous-payés...

La Fédération continuera à inciter ses adhérents à participer à la régulation. Nous convenons de diffuser auprès d'eux les offres d'emploi du SAMU-Centre 15.

- ***Information du public***

Evoquant le projet de communication de la CPAM autour de la PDS dont la Fédération est partenaire depuis l'an passé, le Dr Poussard fait part de l'attentisme de la Fédération sur ce sujet vue l'incertitude sur le futur de la PDS.

Madame Mathat intervient en annonçant que, du fait du report de l'élaboration du Cahier des charges de la PDS à une date ultérieure, et jugeant cette campagne de communication nécessaire, la CPAM des Yvelines souhaitait lancer celle-ci rapidement. Un courrier devrait être envoyé courant septembre à plus de 80.000 foyers, expliquant les différentes structures ambulatoires existantes sur le département.

Contact serait repris avec la Fédération rapidement pour son élaboration.

S'en suit un débat sur les avantages et les écueils de cette campagne à destination des assurés :

- + Faire connaître et améliorer la lisibilité du dispositif par les patients,
- + Amener les patients à consommer « juste » la ressource,
- - Risque d'augmenter le consumérisme médical,
- - Risque d'entraîner la « surchauffe » du 15,
- Importance majeure et urgente de l'éducation à la santé et aux bonnes pratiques des patients qui ne peut entrer dans le cadre de cette campagne mais est de la responsabilité de tous : médecins, pouvoirs publics, médias... Il ne faut pas risquer de mettre à mal une ressource commune limitée par des comportements individuels inadaptés et incontrôlables du public.

Activité du premier semestre 2011

L'activité des MMG fixes enregistre toujours une fréquentation en hausse par rapport à la même période de 2010 (+17% sur Mantes).

Par contre l'activité des MMG Mobiles est en baisse. Les Drs Herbillon et G. Coudert lui attribue les mêmes motifs que lors de nos précédentes analyses :

- moyens limités à 2 médecins pour toute la zone couverte, obligeant la régulation à économiser la ressource pour qu'elle ne manque pas en cas d'appel plus urgent,
- procédure de déclenchement complexe entraînant un temps de régulation important pour le Centre 15 par rapport à SOS-médecins où le régulateur se limite à transmettre au patient le n° de téléphone de la régulation SOS,
- persistance condamnable de cas de « contre-régulation » de la part de rares effecteurs mais extrêmement démotivants pour la régulation.

Le Dr G. Coudert propose donc que le médecin régulateur puisse se limiter à transmettre au patient le n° d'appel du médecin de garde mobile, charge à ce dernier de gérer la file d'attente des patients à visiter selon l'urgence du cas et la distance (à noter qu'un téléphone portable est mis à disposition des médecins dans chaque véhicule par la Fédération). Cette proposition est soutenue par la Fédération.

Notre futur en question

- Sondage médecins

Voir le sondage et la présentation « Sondage médecins ».

Afin de recueillir leur sentiment sur leur exercice actuel de la PDS et leurs souhaits pour le futur, la Fédération a adressé un sondage à près de 200 médecins yvelinois en Février 2011.

49 d'entre eux ont répondu au questionnaire, soit 25% de réponse, tant effecteurs en MMG fixe ou mobile qu'en Point de garde ou régulateurs du Centre 15. Parmi ceux-ci, la quasi totalité des médecins exerçant dans le cadre des MMG fixes ou mobiles se dit satisfaite ou très satisfaite de leur conditions d'exercice. La majorité des répondants estime que l'indemnisation minimum des gardes se situe entre 2C et 3C de l'heure.

- Démographie médicale

Une longue discussion a alimenté ce thème.

La crise démographique médicale est un problème récurrent et commun à tous. Elle ne relève pas seulement du numéris clausus mais bien de données sociologiques (horaires de travail décents, féminisation, dévalorisation du métier, explosion des tâches administratives, etc.) et d'une inadéquation du cursus des études médicales avec l'exercice ambulatoire.

Comme le souligne le Dr Joly, les médecins ne souhaitent pas travailler seuls et sont de plus en plus demandeurs d'un soutien administratif, qui leur permettrait de se concentrer sur leur mission première : soigner. L'environnement de l'exercice libéral est en pleine mutation, il est très important de prendre en compte, les nouvelles attentes des jeunes médecins.

Le Dr Richard rapporte que la situation est identique au niveau des pharmaciens.

Ainsi que le décrivent les Drs Herbillon et B. Coudert, la situation est également extrêmement difficile au niveau hospitalier, en particulier dans le secteur des urgences et de la régulation où les contraintes sont fortes pour les éventuels postulants.

- L'ARS et l'organisation de la PDS

Le Dr Poussard regrette vivement que nos correspondants de l'ARS Régionale demeurent quasiment muets à tous nos appels téléphoniques ou mails depuis quatorze mois. Cette attitude, qui semble toucher aussi les réseaux de santé, alimente la crainte du futur et sape peu à peu la motivation des quelques responsables qui se battent encore pour leur idéal de soins.

A noter que le versement de notre trimestrialité de subvention actée pour le 15/04/2011 ne nous est toujours pas parvenue et que nous en sommes toujours sans la moindre nouvelle.

Heureusement, la Délégation Territoriale des Yvelines demeure à notre écoute et toujours présente dès que nous la sollicitons. Cependant, elle semble elle-même avoir très peu d'information à transmettre.

Le Dr Jeanblanc nous explique que le travail de mise en place des ARS est énorme et que nos interlocuteurs ne détiennent pas encore d'information diffusable. Elle nous propose de la mettre en copie de nos demandes d'information auprès de l'ARS Régionale. Elle ajoute que les travaux sur la PDS Ambulatoire sont actuellement suspendus, car ils découlent de l'élaboration du SROS Ambulatoire qui est en cours et sera publié en fin d'année. Le volet PDS ambulatoire du PRS fera suite aux travaux du SROS, il devra être finalisé fin 2011 ce qui sera probablement difficile à réaliser.

Le Dr B. Coudert nous explique que les interrogations sur l'avenir sont les mêmes pour les Urgences. Comme rien n'est arrêté, il est compliqué de savoir si des changements organisationnels et financiers vont être opérés dans les établissements de santé.

A la question du futur de l'indemnisation des astreintes, Mme Mathat indique que la CPAM n'entend pas se désengager de notre Convention d'indemnisation, même en cas de signature d'une nouvelle Convention Nationale, à moins qu'un bouleversement des modes d'indemnisation ne retirait cette charge à la Caisse.

**Personne ne demandant plus la parole, le Dr Poussard clôt le
Comité de pilotage à 12h30.**